

Agence de l'innovation

L'innovation constitue un facteur clé de compétitivité de la France et des autres pays européens face à la concurrence mondiale. Le développement de la compétitivité par l'innovation est l'objectif que se sont fixés les États européens à Lisbonne en visant une part consacrée à la recherche représentant 3 % du PIB.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées pour atteindre cet objectif en 2003 et 2004 :

- le plan innovation avec la création du statut de la jeune entreprise innovante et la réforme du crédit d'impôt- recherche
- la création de pôles de compétitivité
- la préparation d'une loi d'orientation et de programmation sur la recherche prévoyant la création d'une agence nationale de la recherche
- le rapprochement de l'ANVAR et de la BDPME et la création d'OSEO.

Ainsi que l'a montré le rapport remis par M. BEFFA, la France souffre encore, en dépit d'un effort de recherche et d'innovation important, d'une spécialisation technologique défavorable.

Son système de soutien public à l'innovation doit être mieux ciblé pour améliorer efficacement cette spécialisation.

Les aides aux PME innovantes ont été efficacement réformées en 2004 avec la création d'OSEO (fusion ANVAR et BDPME), mais la réussite du site de CROLLES où les expériences étrangères montrent que les grandes entreprises ont un rôle particulier et décisif à jouer dans le développement de l'innovation.

Création d'une agence de l'innovation industrielle (AII)

- Elle est chargée d'identifier et de soutenir des grands programmes innovants, cette agence s'appuiera d'abord sur les grandes entreprises et fondera son action ainsi que la définition de ses priorités sur une analyse des forces et faiblesses de l'industrie française.
- Elle s'appuiera sur les compétences (ressources humaines, potentiel de recherche, infrastructures) développées dans le cadre des pôles de compétitivité.
- L'agence sera créée avant l'été dans le cadre de la loi sur le financement du développement et de l'économie de l'entreprise, présentée par Hervé Gaymard, conjointement avec Christian Jacob. Elle sera dotée de 2 Milliards € sur 3 ans à partir des produits de cessions d'actifs publics.
- Cette agence qui attribuera des **avances remboursables** pour soutenir des projets fédérateurs sous maîtrise de groupes industriels complétera le dispositif en faveur de la recherche et de l'innovation qui sera ainsi basé au niveau national sur 3 piliers :
 - l'agence de la recherche pour les projets en partenariat avec la recherche publique et la recherche technologique non finalisée ;
 - OSEO pour le soutien aux PME et la valorisation de leur recherche
 - l'Agence de l'innovation industrielle pour les grands projets fédérateurs en partenariat avec les groupes industriels.